



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2024
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2709 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2024 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent en date du 16 octobre 2023 ([S/2023/769](#)).

II. Situation politique

2. Sur le plan politique, les ouvertures au dialogue lancées par le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadera, ont été accueillies de manières diverses par l'opposition et les chefs des groupes armés. Dans le même temps, on a craint de voir se rétrécir l'espace politique du fait des mesures qui auraient été prises contre les chefs de l'opposition politique et de l'arrestation d'un membre du parlement par les forces de défense nationale et de sécurité. La MINUSCA a continué à faire usage de ses bons offices pour promouvoir un dialogue inclusif, à l'appui de ses initiatives visant à consolider la progression du processus de paix à l'échelon local.

Évolution de la situation politique

3. Le débat s'est poursuivi sur la volonté du Président de lancer un dialogue politique avec tous les acteurs politiques. Le 5 novembre 2023, en France et en Europe, le Comité spécial pour la renaissance du parti politique Kwa Na Kwa a déclaré dans un communiqué qu'il souhaitait participer au dialogue, et le 5 décembre, le parti a adressé une lettre à la MINUSCA pour l'informer du retour en République centrafricaine de ses membres exilés et de la reprise imminente de ses activités dans le pays. Lors d'un entretien radiophonique, le 27 novembre, Anicet-Georges Dologuélé a dit, au nom du Bloc républicain pour la défense de la Constitution, que celui-ci n'avait ni exercé des pressions ni plaidé en faveur du dialogue proposé et qu'il ne s'y prêterait pas au motif que ce faisant il cautionnerait la nouvelle constitution. Le 5 décembre, l'ancien Premier Ministre, Henri-Marie Dondra, a lancé



son parti politique, Unité républicaine, aligné au centre et en faveur de la paix, de la cohésion sociale et de l'esprit d'entreprise.

4. Le 1^{er} décembre, à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de la République, le Président s'est adressé à la nation, rendant hommage aux forces de défense nationale et de sécurité. Il a également remercié la MINUSCA et les partenaires bilatéraux, techniques et financiers de la République centrafricaine pour leur soutien au pays. Il a demandé aux acteurs politiques centrafricains à l'étranger de revenir pour participer au développement du pays. Certains ont répondu à son invitation, notamment un porte-parole du Bloc républicain pour la défense de la Constitution, Martin Ziguélé, qui, le 5 décembre, a déclaré que l'opposition démocratique réclamait un dialogue sans exclusive depuis les précédentes élections générales de 2020, mais se posait des questions sur la démarche du Gouvernement.

5. Le 11 décembre, le Président de l'Assemblée nationale a ordonné la réduction partielle du salaire des députés de l'opposition, dont M. Dologué, M. Ziguélé et Ephrem Dominique Yandocka, en raison de leur absence prolongée du pays. Le 15 décembre, quelques jours après son retour dans le pays, M. Yandocka a été appréhendé et détenu par les forces de défense nationale et de sécurité, pour sa participation présumée à un projet de coup d'État ; accusation rejetée par le parti de M. Yandocka, l'Initiative pour une transformation par l'action. M. Yandocka était toujours en détention au 12 février 2014.

6. Du 2 octobre au 29 décembre 2023, l'Assemblée nationale a tenu sa deuxième session ordinaire de 2023, au cours de laquelle elle a adopté le budget national de 2024, d'un montant de 485,7 millions de dollars, dont 268,9 millions de dollars qui auraient dû provenir des ressources nationales (une augmentation de 14,6 % par rapport au budget 2023) et 218,6 millions de dollars de ressources extérieures. Les dépenses globales étaient estimées à 534,4 millions de dollars, d'où un déficit de 48,7 millions de dollars.

7. Le 4 janvier, le Président a nommé 10 nouveaux ministres dans le cadre d'un remaniement ministériel. Les principaux ministres ont conservé leur poste, y compris d'anciens chefs de groupes armés ; de nouveaux membres de la majorité présidentielle ont été nommés, dont des membres de la direction de la campagne pour le référendum de 2023 et des personnes ayant joué un rôle crucial dans le dialogue républicain. Les opposants du Bloc républicain pour la défense de la Constitution, le Groupe de travail de la société civile et l'Observatoire pour la gouvernance démocratique s'interrogent sur ce remaniement, qu'ils considèrent être une récompense pour les partisans du référendum.

Processus de paix

8. Le 23 octobre, à Bangui, le Président a convoqué un deuxième examen stratégique pour faire le point sur l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route commune pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Étaient présents des membres du Gouvernement ainsi que les partenaires régionaux et internationaux, y compris les garants et les facilitateurs de l'Accord politique et les Ministres angolais et rwandais des affaires étrangères. Les participants ont salué les progrès réalisés en matière de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, de réforme du secteur de la sécurité et du rétablissement de l'autorité de l'État, et noté les problèmes posés par la participation des chefs des groupes armés présents dans le pays ou à l'étranger, ainsi que la mobilisation des ressources. Les participants ont convenu qu'ils continueraient à se réunir tous les trimestres pour faire le point.

9. Les autorités centrafricaines, avec le soutien de la MINUSCA, ont continué à promouvoir la médiation et la réconciliation au niveau local, dans le cadre des activités plus générales qu'elles mènent pour décentraliser le processus de paix, régler les conflits et consolider les acquis en matière de sécurité. À Sam Ouandja, dans la préfecture de la Haute-Kotto, plusieurs sessions de dialogue entre les dirigeants locaux et les membres des groupes armés ont eu lieu pendant la période considérée. La MINUSCA a également mobilisé des participants de différents groupes ethniques, y compris des femmes, pour des travaux communautaires qui ont contribué à dégager les espaces publics et les routes à Sam-Ouandja, tout en promouvant le dialogue.

10. Dans la préfecture du Haut-Mbomou, la participation et l'appui de la Mission au déploiement des forces de défense nationale ont permis d'éviter des affrontements entre les groupes armés Unité pour la paix en Centrafrique et Azande Ani Kpi Gbe. Les enquêtes de la MINUSCA sur les droits humains ont montré que ces deux groupes avaient l'habitude de commettre des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, comme l'installation de points de contrôle illégaux le long des axes principaux pour taxer les civils et entraver leur liberté de circulation. Pour remédier à cette situation, la MINUSCA a facilité plusieurs séances de médiation entre les responsables locaux et le groupe Azande Ani Kpi Gbe, à l'issue desquelles ce dernier a signé un accord, le 20 novembre, par lequel il s'engageait à respecter la libre circulation des personnes et des biens et à participer activement aux efforts de paix. Du 5 au 7 décembre, des représentants du Ministère chargé du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, ainsi que du suivi de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de la MINUSCA se sont rendus à Obo pour encourager les jeunes associés au groupe Azande Ani Kpi Gbe à rendre leurs armes. Les initiatives visant à amener l'Unité pour la paix en Centrafrique à signer l'Accord politique se sont poursuivies.

11. Les mécanismes préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord politique ont poursuivi leurs activités, avec l'appui financier et technique de la MINUSCA, en vue de favoriser la cohésion sociale, notamment en encourageant les groupes armés à renoncer à la violence. Dans la préfecture de Basse-Kotto, les autorités locales et le comité local de paix et de réconciliation ont entamé un dialogue avec les combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique dans les sous-préfectures de Mingala et de Zangba sur leur désarmement et leur participation aux mécanismes préfectoraux.

12. Les autorités ont également noué un dialogue avec des chefs de groupes armés basés au Tchad. Le 29 novembre, une délégation conduite par le Ministre d'État chargé du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration, ainsi que du suivi de l'application de l'Accord politique, Jean Willybiro Sako, a rencontré le Président de transition du Tchad, Mahamat Idriss Déby Into, pour parler du renforcement de la coopération bilatérale et de la sécurisation de la frontière commune. La délégation s'est également entretenue avec le chef du groupe armé Mouvement patriotique pour la Centrafrique, Mahamat Al-Khatim, qui a réaffirmé la décision de son groupe de se retirer de la Coalition des patriotes pour le changement. Par la suite, le 30 novembre, un communiqué conjoint a été publié, cosigné par M. Al-Khatim, M. Sako et le Ministre tchadien de la sécurité publique et de l'immigration, Mahamat Charfadine Margui, annonçant l'engagement pris par M. Al-Khatim et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique de revenir à l'Accord politique et la nomination de M. Margui en tant que facilitateur. Cependant, le 24 décembre, 16 membres du Mouvement patriotique pour la Centrafrique se sont désolidarisés de l'accord et ont réitéré leur allégeance à la Coalition des patriotes pour le changement.

Opérations électorales

13. Le 26 janvier, l'Assemblée nationale a adopté un nouveau code électoral, étape nécessaire pour les élections locales et les élections présidentielle et législatives de 2025. Sous réserve d'être promulgué par le Président, le code introduit des quotas femmes-hommes pour les listes de partis ; un mandat de sept ans pour le Président, les membres du parlement, les représentants régionaux et les conseillers municipaux ; des critères d'admissibilité qui excluent les membres de groupes armés et les instigateurs de rébellions ; et des critères plus stricts concernant la nationalité, l'éducation et la présence physique, entre autres, pour les élections présidentielle et législatives.

14. Le 29 janvier, le Premier Ministre, Félix Moloua, a présidé une réunion du comité stratégique pour les élections, au cours de laquelle le Gouvernement s'est engagé à verser 430 000 dollars supplémentaires en février 2024 sur les 4,5 millions de dollars promis, en complément des 240 000 dollars déjà versés en novembre 2022. M. Moloua a également demandé l'appui des donateurs pour lancer en temps voulu l'inscription des électeurs et redit que les autorités étaient déterminées à faire des élections locales une priorité nationale en 2024.

15. Au 1^{er} février, seuls 104 000 dollars étaient disponibles dans le panier de fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de ce fait le matériel pour l'inscription des électeurs n'a pas pu être acheté à temps. Néanmoins, en novembre 2023, l'Autorité nationale des élections a achevé la mise en service, financée par le PNUD, du logiciel d'inscription des électeurs.

16. La MINUSCA a poursuivi ses activités de sensibilisation afin de promouvoir une véritable participation des femmes aux élections locales. Le 23 décembre 2023, à Kaga Bando, des dirigeants locaux et des journalistes se sont réunis pour parler des problèmes que rencontraient les candidates, comme les tentatives d'intimidation, les menaces et le manque de fonds.

17. Le 16 janvier, les forces de défense nationale et de sécurité et leurs homologues de la MINUSCA ont repris leurs réunions régulières dans le cadre du groupe de travail sur la sécurité des élections, afin de rendre opérationnel le plan intégré de sécurité des élections.

III. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

18. Les conditions de sécurité sont demeurées instables, les violences liées à la transhumance ayant augmenté après le début de la saison sèche en novembre. Bien que le nombre de violations de l'Accord politique ait diminué au cours de la période considérée (voir annexe I, figure I), les groupes armés ont maintenu leur présence le long des frontières nord-est, nord-ouest et sud-est, attaquant les civils ainsi que les positions des forces de défense nationale et de sécurité. La MINUSCA, en coordination avec ces forces de défense, a lancé des patrouilles pour consolider les acquis en matière de sécurité dans les zones où ses opérations précédentes avaient contribué à dissuader les menaces à la sécurité.

19. Dans l'ouest, les groupes armés Retour, réclamation, réhabilitation et anti-balaka affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement ont continué à s'en prendre aux civils, leur imposant des taxes illégales, en particulier autour des sites miniers, ce qui a déclenché des affrontements armés avec les forces de défense nationale et d'autres membres du personnel de sécurité. Du 19 au 29 octobre, ces forces ont mené des opérations aériennes contre des groupes armés dans les sites

miniers les plus peuplés de la préfecture de l'Ouham, faisant un nombre indéterminé de victimes, dont l'ancien chef local du Mouvement patriotique pour la Centrafrique, « Adjaj », d'autres combattants et des creuseurs artisanaux. Près de la frontière nord-ouest, dans les préfectures de Nana-Mambéré et de l'Ouham, les combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont commis des actes de violence et des enlèvements pour reprendre le contrôle des sites miniers. Le 18 novembre, ils ont enlevé cinq travailleurs internationaux dans les mines de Zoungo, qui ont été libérés le 14 décembre.

20. À la suite de vols de bétail survenus au début de la période de transhumance, les combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont mené des opérations de représailles contre les forces de défense nationale et les populations civiles. Le 21 décembre, à Nzakoundou, dans la préfecture de Lim-Pendé, des combattants qui appartiendraient à ce groupe ont attaqué une position des forces de défense nationale qu'ils auraient voulu punir d'extorquer les éleveurs peuls et de voler leur bétail ; 22 civils et 1 soldat ont été tués, et quelque 3 500 civils ont été déplacés. La MINUSCA a établi des bases opérationnelles temporaires à Kowone et Pakale, et facilité l'acheminement de l'aide humanitaire par voie aérienne, compte tenu des difficultés de transport causées par les ponts endommagés. La Mission a redoublé d'efforts pour faciliter la transhumance dans six zones du pays jugées sensibles.

21. Le 9 novembre, à Paoua, dans la préfecture de Lim-Pendé, des affrontements intercommunautaires ont éclaté à la suite du meurtre présumé d'un chrétien par un musulman. Une foule a détruit des habitations et des biens appartenant à des musulmans à la suite du refus de la gendarmerie locale de remettre le suspect qu'elle avait arrêté. La MINUSCA a envoyé des patrouilles pour sécuriser la zone et venir en aide aux opérations des forces de défense nationale et de sécurité. Elle a également collaboré avec les autorités locales pour les sensibiliser à la cohésion sociale et a organisé des séances de médiation entre les communautés pour désamorcer les tensions.

22. Dans le centre du pays, des groupes armés ont attaqué des positions des forces de défense nationale et de sécurité ainsi que des travailleurs humanitaires, provoquant un déplacement de civils et entravant l'accès à l'aide humanitaire. Les combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique restent concentrés à Mingala, Pouloubou et Zangba, dans la préfecture de la Basse-Kotto, et menacent les civils le long des routes de transhumance. La MINUSCA a installé des bases opérationnelles temporaires à Boyo, Grimari, Kouango, Mbrès, Tagbara et Zangba, et augmenté ses patrouilles de longue distance à Alindao et Bambari. Elle a également maintenu un solide dispositif dans les bastions de l'Unité pour la paix en Centrafrique afin de protéger les civils et dissuader les combattants de mener des attaques prédatrices contre les civils et les travailleurs humanitaires. Ces mesures ont permis de réduire le nombre d'attaques enregistrées, en particulier dans la préfecture de la Ouaka.

23. Les 2 et 24 novembre, des combattants présumés de l'Unité pour la paix en Centrafrique ont attaqué des positions des forces de défense nationale et de sécurité dans les zones frontalières de Kabo et de Moyenne-Sido, dans la préfecture de l'Ouham-Fafa. Ces forces ont chassé le groupe armé de Moyenne-Sido ; les violences ont provoqué le déplacement vers le Tchad de quelque 50 000 personnes. Le 8 janvier, l'Unité pour la paix en Centrafrique a attaqué Kabo, tuant quatre soldats, cinq combattants et un civil ; le 9 janvier, la Coalition des patriotes pour le changement a publié un communiqué revendiquant la responsabilité de l'attaque.

24. Le 10 décembre, à Kaga Bandoro, dans la préfecture de la Nana-Grébizi, des drones non identifiés auraient attaqué deux camps d'autres forces de sécurité, tuant trois personnes. Au cours de la période considérée, des drones non identifiés ont survolé les bases de la MINUSCA dans plusieurs localités, notamment à Batangafo,

Birao, Bossangoa, Grimari et Kaga Bandoro, ce qui a amené la Mission à renforcer ses mesures de sécurité.

25. La situation en matière de sécurité le long des zones frontalières de l'est a continué à se détériorer en raison des incursions de combattants armés en provenance du Soudan et d'une augmentation du recrutement et des mouvements de groupes armés le long de la frontière avec le Tchad. En novembre, l'Unité pour la paix en Centrafrique aurait recruté des jeunes à Nabakaye et Tissi-Fongoro, dans la préfecture de la Vakaga. Le 28 décembre, à la périphérie d'Am-Sissia, une patrouille de la MINUSCA a appréhendé trois combattants soudanais, qu'elle a remis aux autorités nationales le lendemain après avoir confisqué leurs armes et leurs munitions. Durant la période considérée, cinq incidents impliquant des combattants soudanais non identifiés et ayant entraîné la mort de quatre civils et la destruction de biens ont été enregistrés dans la préfecture de la Vakaga.

26. Dans la préfecture de la Haute-Kotto, des combattants se sont mis à imposer des taxes illégales et à commettre des vols autour des mines d'or, tandis que des combattants armés ont menacé des travailleurs humanitaires à Ouanda Djallé et à Sam-Ouandja. Le 29 décembre, des combattants présumés du Parti du rassemblement de la nation centrafricaine ont tiré sur une patrouille de la MINUSCA dans les environs de Ouadda, dans la préfecture de la Haute-Kotto ; il n'y a pas eu de victime. Dans la préfecture du Haut-Mbomou, à la suite d'une augmentation des incidents commis par des combattants au cours de la deuxième quinzaine de décembre, la MINUSCA a lancé des patrouilles avec les forces de défense nationale le long de l'axe Zemio-Mboki-Obo et a renoué le dialogue avec les dirigeants locaux afin de désamorcer les tensions intercommunautaires, y compris le ciblage de la communauté musulmane.

27. À Bangui, un calme relatif a régné. Les faits de criminalité enregistrés ont diminué par rapport à la période précédente. La MINUSCA a augmenté les patrouilles nocturnes dans les cinquième et sixième arrondissements de Bangui et a poursuivi ses patrouilles régulières dans toute la capitale afin de prévenir les activités criminelles.

28. Le Gouvernement a finalisé un plan d'action de 10 ans visant à rendre opérationnelle la politique nationale de gestion des frontières adoptée en septembre 2023, avec l'appui de la MINUSCA et des partenaires internationaux. Conformément au plan d'action, le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, a lancé des projets visant à établir des postes nationaux interinstitutions de contrôle aux frontières, dans des endroits clés le long de la frontière avec le Tchad.

29. Les problèmes de protection posés par les engins explosifs ont persisté, en particulier dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré, de la Ouaka et de l'Ouham Pendé. Entre le 2 octobre 2023 et le 1^{er} février 2024, le nombre d'incidents de ce type a augmenté par rapport à la période précédente, de même que le nombre de victimes (voir annexe I, figure III). Le 15 janvier, près du village de Mbindali, dans la préfecture de l'Ouham Pendé (45 km à l'ouest de Paoua), une patrouille de la MINUSCA a heurté un engin explosif alors qu'elle rentrait à Paoua après avoir escorté des travailleurs humanitaires qui apportaient de l'aide à Nzakoundou. Un soldat de la paix a été tué et six blessés. Le même jour, la MINUSCA a suspendu les activités civiles de l'ONU dans la région.

30. La MINUSCA, dotée d'une capacité militaire renforcée de neutralisation des explosifs et munitions, a éliminé 11 engins explosifs dans les régions de Bambari, de Bamingui, de Baoro, de Berberati et de Bouar. Elle a également continué, avec les autorités nationales de Bangui, de Bossangoa et de Bouar, à éliminer des munitions explosives obsolètes, y compris des munitions dangereuses récupérées dans le cadre

du processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration. Elle a organisé des séances de sensibilisation aux risques pour les civils, y compris les femmes et les filles, dans les communautés locales, principalement dans les régions de Bria et de Paoua. Elle a organisé pour les forces de défense nationale une session de formation de cinq semaines, du 6 novembre au 19 décembre 2023, à Bangui, et commencé le 15 janvier une formation de huit semaines, afin de renforcer leurs capacités en matière de neutralisation des explosifs et munitions.

31. Dans les zones où les conditions de sécurité s'étaient améliorées, la MINUSCA a continué à donner la priorité au rétablissement de l'autorité de l'État, notamment en soutenant le déploiement des forces de défense nationale et de sécurité et en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire. Le manque d'infrastructures et de capacités, notamment dans le domaine des transports, a continué d'entraver les efforts du Gouvernement visant à étendre son autorité à l'ensemble du pays. Pour combler ces lacunes, la MINUSCA a fourni aux forces de défense nationale et de sécurité une assistance dans les domaines de la logistique et du renforcement des capacités.

32. Le développement et le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des organes de contrôle internes des institutions de sécurité nationale ont avancé. Les forces de défense nationale, avec l'appui de la MINUSCA, ont organisé à l'intention des soldats des ateliers de simulation fondés sur divers cas de figure concernant les règlements et procédures disciplinaires, y compris le déroulement des conseils de discipline. L'Inspection générale de l'armée nationale a continué d'exercer ses fonctions de contrôle afin de renforcer la responsabilisation des forces de défense. Du 9 octobre au 8 décembre, l'Inspection générale a effectué trois visites sur le terrain à Bambari, à Berbérati et à Bouar avec la MINUSCA pour évaluer les conditions de travail et de vie du personnel militaire et sensibiliser au droit international humanitaire, à la protection des civils et à la prise en compte des questions de genre. Le 5 février, le Président a présidé une réunion de haut niveau avec les hautes autorités militaires nationales et des partenaires internationaux appuyant la réforme du secteur de la sécurité, portant sur le renforcement de l'Inspection générale de l'armée nationale en tant que principal mécanisme de contrôle afin d'améliorer la gouvernance du secteur de la défense. La MINUSCA a continué d'apporter un appui à la formation et au déploiement du personnel des forces de sécurité intérieure afin de renforcer leur capacité à traiter avec les populations et à enquêter sur les affaires criminelles, y compris les violences sexuelles liées aux conflits (voir annexe I, figure V).

33. La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et la MINUSCA ont effectué des visites conjointes d'assurance qualité et d'évaluation des installations de stockage à Bangui, à Bossemptele, à Bouar, à Damara, à Paoua et à Sibut, et recommandé que ces installations soient remises en état. Le 20 décembre, la Commission nationale, avec l'appui de la MINUSCA, a lancé une opération de trois jours pour marquer 450 armes à feu de la gendarmerie à Bangui et organisé une formation sur les systèmes d'enregistrement des armes.

34. Le Gouvernement a continué d'envoyer des fonctionnaires dans les régions bénéficiant de l'appui de la MINUSCA, augmentant sa présence en dehors de Bangui par rapport à la période précédente (voir annexe I, figure IV). La MINUSCA a travaillé en étroite coordination avec des partenaires stratégiques, notamment l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions financières internationales, afin de mobiliser des ressources à l'appui des efforts du Gouvernement visant à restaurer l'autorité de l'État dans les zones reculées. En octobre 2023, la Banque mondiale a commencé à déboursier 50 millions de dollars pour couvrir le salaire des fonctionnaires de sept ministères dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de la protection sociale. En janvier 2024, la Banque mondiale a lancé

un projet quinquennal de gouvernance locale et de communautés résilientes pour soutenir la décentralisation de l'autorité et des services de l'État.

35. La MINUSCA a continué de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la violence de proximité dans les zones touchées par les activités des groupes armés et les violences intercommunautaires, à savoir les préfectures suivantes : Bamingui-Bangoran, Bangui, Haute-Kotto, Kémo, Mbomou, Ouham-Fafa, Nana-Mambéré, Ouham et Vakaga. Les projets, qui concernent entre autres la réfection des infrastructures et des routes, ont grandement contribué à faciliter la protection des civils et l'accès à l'aide humanitaire dans les zones reculées (voir annexe I, figure XII).

IV. Droits humains et état de droit

Droits humains

36. Les droits humains ont continué d'être une source de préoccupation. Le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits a augmenté de 30 % au cours de la période considérée et le nombre de victimes a augmenté de 7 % (voir annexe I, figure VI). Dans la préfecture du Haut-Mbomou, il ressort des enquêtes sur les droits humains menées par la MINUSCA entre octobre et décembre que les groupes armés Azande Ani Kpi Gbe et Unité pour la paix en Centrafrique ont commis des attaques contre des civils, y compris des meurtres, des viols et des pillages, à Bambouti, à Mboki, à Obo et à Zemio.

37. Les violences sexuelles liées aux conflits ont continué d'être enregistrées ; elles ont augmenté dans la préfecture de l'Ouham-Pendé sur les axes Paoua-Bilakare et Paoua-Taley. En l'absence de forces de sécurité et compte tenu de l'état impraticable de la route menant à Bilakare, il a été impossible d'intervenir ou d'y mettre fin. Les violences sexuelles liées aux conflits, qui ne sont généralement pas suffisamment signalées, ont continué d'être commises pour contrôler un territoire, accéder aux ressources naturelles ou punir la population (voir annexe I, figure VII).

38. Du 13 au 17 novembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue en République centrafricaine pour s'entretenir avec les autorités nationales, en particulier au sujet de l'application du communiqué conjoint de 2019 entre la République centrafricaine et l'Organisation des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit. Du 15 au 17 novembre, le Bureau de la Représentante spéciale et le Ministre Conseiller du Président chargé de la lutte contre la violence sexuelle en temps de conflit ont fait des recommandations lors d'une table ronde de haut niveau sur la responsabilité des violences sexuelles commises en période de conflit, qui serviront d'orientation pour renforcer la réponse judiciaire face à la violence sexuelle en temps de conflit.

39. Les violations graves à l'encontre des enfants ont continué, essentiellement le viol et d'autres formes de violence sexuelle, l'enlèvement, le recrutement et l'utilisation d'enfants. La plupart de ces violations ont été commises par des groupes armés, principalement les factions de la Coalition des patriotes pour le changement, suivis d'autres auteurs non identifiés (voir annexe I, figure VIII). Pendant la période considérée, la MINUSCA a entamé un dialogue sur la protection des enfants avec la milice Azande Ani Kpi Gbe afin de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves. Du 4 au 8 décembre, le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, a organisé à Bria une session de sensibilisation de trois jours sur les violences sexuelles liées aux conflits, y compris le mariage forcé et l'esclavage sexuel, dont les filles sont les principales victimes, et sur l'accès à la justice pour les victimes.

40. Le 15 novembre, le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, a soumis au Conseil des droits de l'homme son quatrième rapport au titre de l'examen périodique universel sur les droits humains. Au cours de l'examen de la situation des droits humains mené le 26 janvier dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, 244 recommandations ont été faites, notamment la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, et de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, et le renforcement du cadre législatif national afin de prévenir et protéger la population contre la discrimination à l'égard des minorités ethniques et religieuses, la violence à l'égard des femmes et des filles et le recrutement et l'utilisation d'enfants par des parties au conflit. Il a également été recommandé de renforcer la lutte contre l'impunité et d'améliorer le respect de l'état de droit dans le pays.

41. Le 11 décembre, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture et a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre la politique nationale des droits humains récemment adoptée afin de respecter les obligations que lui imposent les traités internationaux relatifs aux droits humains. À la même occasion, le 9 décembre, la MINUSCA a donné son appui au Ministère de la justice, à la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à l'Université de Bangui pour l'organisation de plusieurs manifestations sur les droits humains à travers le pays, de sorte à sensibiliser les populations et à les mobiliser en faveur du respect des droits humains.

42. Du 30 au 31 janvier, le Gouvernement a organisé à Bangui un forum des ministres de la communication et des médias de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, avec l'appui de celle-ci, de la MINUSCA, du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, pour adopter le projet de stratégie et de plan d'action sur la prévention de l'incitation à la haine et à la violence dans la sous-région.

43. La MINUSCA a continué de mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits humains pour faire en sorte que son appui aux forces de sécurité soit conforme au droit international des droits humains. Pour atténuer le risque de violation des droits humains, la MINUSCA a apporté un appui à la rotation des forces de défense nationale et de sécurité dans la préfecture du Haut-Mbomou en novembre 2023.

État de droit

44. Au 1^{er} février, 18 des 25 tribunaux situés en dehors de Bangui étaient opérationnels. Tout le personnel judiciaire était présent dans les cinq tribunaux de Bangui, mais ailleurs, un peu plus seulement de la moitié répondait à l'appel, pour cause d'absentéisme ou parce que les postes étaient vacants.

45. Le 30 octobre, le tribunal militaire de Bangui a repris les audiences après une interruption de deux ans. Le 4 décembre, la Cour d'appel de Bangui a lancé sa troisième session de 2023. Sur les 51 affaires inscrites au rôle, 37 ont été jugées. Comme dans le cadre des procédures antérieures, le tribunal a continué de juger les affaires de violences sexuelles à huis clos ou lors d'audiences partiellement fermées au public, des mesures préventives ayant été en outre mises en place pour protéger l'identité des victimes et des témoins. Le 17 janvier, la Cour d'appel de Bangui a jugé et condamné par défaut Abdou Karim Meckassoua, ancien Président de l'Assemblée nationale et dirigeant du parti politique Chemin de l'espoir, affilié au Bloc républicain pour la défense de la Constitution (opposition politique). Il a été reconnu coupable

des accusations retenues contre lui, notamment d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État et d'avoir participé et donné un appui à la Coalition des patriotes pour le changement, qui a mené des attaques contre des institutions de l'État en décembre 2020 et en janvier 2021. Il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, à la confiscation de tous ses biens et à la privation de ses droits civiques. Par ailleurs, le tribunal a reconnu la culpabilité d'un individu, qu'il a condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de deux soldats de la paix marocains lors d'une attaque contre le village de Zemio, le 3 janvier 2017.

46. Le 5 décembre, la Cour pénale spéciale a ouvert le procès de sa deuxième affaire concernant 10 personnes accusées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis à Ndélé en 2020, lors d'affrontements entre deux factions du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique. Les audiences, ajournées le 8 décembre, ont repris le 16 janvier.

47. Les établissements pénitentiaires continuent de souffrir de surpopulation et de pénuries alimentaires, aggravées par le manque systématique de capacités pénitentiaires civiles nationales, créant de mauvaises conditions de détention. En conséquence, depuis le 1^{er} octobre, 14 prisonniers sont décédés et la sécurité des prisons est affectée. Depuis le 1^{er} octobre, 41 prisonniers se sont évadés des prisons de Bangassou, de Berberati, de Bossembélé, de Bria, de Carnot, de Ngarabga et de Nola, et la MINUSCA a contribué à réprimer une mutinerie dans la prison de Bria, le 25 novembre. Le 7 février, les forces de défense nationale et de sécurité et d'autres services de sécurité sont intervenus dans une mutinerie à la prison de Bambari, au cours de laquelle deux prisonniers auraient été tués et trois blessés.

V. Situation socioéconomique et humanitaire

48. Malgré les mesures prises par le Gouvernement pour stabiliser le prix du carburant et accélérer les réformes économiques et financières bénéficiant de l'appui de la facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international, la situation économique reste difficile. Les prévisions de croissance du produit intérieur brut réel ont été ramenées à 1 %. L'inflation, qui était prévue à 6,3 % au début de l'année, a été revue légèrement à la hausse par le Fonds monétaire international et devrait atteindre 6,5 % d'ici à la fin de 2023. L'aide budgétaire a augmenté de 22 % pour atteindre environ 59,3 millions de dollars avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.

49. Le Trésor public a continué de manquer de liquidités, ce qui a affecté le paiement régulier et en temps voulu des salaires des fonctionnaires pendant la période considérée.

50. Le Gouvernement a poursuivi les réformes telles que la numérisation des administrations fiscales et douanières afin d'améliorer la collecte de l'impôt. Ces réformes devraient lui permettre de respecter le calendrier de remboursement de la dette du Fonds monétaire international, qui s'élève à environ 37,5 millions de dollars en 2024, en plus du remboursement d'environ 50,9 millions de dollars d'obligations émises par un organisme public ainsi que d'autres dettes extérieures et intérieures.

51. Depuis la création en mai 2023 du fonds national pour les changements climatiques en République centrafricaine, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a accéléré la mobilisation de ressources pour le financement de l'action climatique. Du 26 au 28 octobre, M. Touadera a participé au Sommet des trois bassins, à Brazzaville, afin de maximiser les possibilités de financement de l'action climatique dans les domaines de la déforestation, de l'énergie, de l'atténuation des changements climatiques et de la compensation des émissions de carbone.

52. Conformément au plan de réponse humanitaire (2024), 2,8 millions de personnes au total, soit 46 % de la population, ont besoin d'aide humanitaire en République centrafricaine. Ce nombre a diminué de 19 % par rapport à l'année précédente, en particulier dans les régions du pays où la situation s'est améliorée sur le plan de la sécurité. Toutefois, les activités criminelles, les catastrophes naturelles et l'insécurité aux frontières continuent d'exacerber les risques humanitaires. Les inondations, dont le risque est aggravé par la médiocrité des infrastructures, ont touché près de 90 000 personnes en 2023. Le 20 décembre, le Coordonnateur des opérations humanitaires a alloué 11 millions de dollars du Fonds humanitaire 2023 pour faire face à la crise humanitaire dans la préfecture du Haut-Mbomou et dans d'autres régions éloignées et marginalisées.

53. Au 31 décembre 2023, il y avait 512 000 personnes déplacées, contre 516 000 à la fin de 2022. Il y avait 669 629 réfugiés centrafricains dans les pays voisins. Au 31 décembre, il y avait 65 440 demandeurs d'asile et réfugiés en République centrafricaine, soit une augmentation de 82 % par rapport à 2022, principalement en raison du conflit au Soudan et des combats intercommunautaires dans le sud du Tchad. La plupart des réfugiés vivent avec des familles d'accueil, ce qui accroît la pression sur des ménages déjà vulnérables.

54. Le 31 octobre, à Bangui, le Président a convoqué la première réunion ministérielle statutaire du comité de pilotage de la plateforme d'appui aux solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine. Avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les représentants des Gouvernements du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Soudan, du Soudan du Sud et du Tchad ont convenu d'utiliser la plateforme comme cadre principal offrant des réponses globales concernant la protection des personnes déplacées de force par la crise en République centrafricaine, conformément à la Déclaration de Yaoundé sur les solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine, datée du 27 avril 2022.

55. Le plan de réponse humanitaire de la République centrafricaine pour 2024 cible 1,9 million de personnes vulnérables et affiche un besoin de financement de 367,7 millions de dollars. Il est actuellement financé à hauteur de 9,78 %, soit un déficit de financement de 332 millions. En 2023, 56,3 % des 533,3 millions de dollars nécessaires au financement du plan d'intervention humanitaire ont été reçus, ce qui a permis aux partenaires humanitaires de fournir une assistance à 2,04 millions de personnes. Le Gouvernement a poursuivi l'élaboration du plan national de développement qui succédera au plan national de relèvement et de consolidation de la paix, en faisant la synthèse des rapports d'analyse et en définissant des objectifs stratégiques, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

VI. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Optimisation de la performance

56. Pour exécuter son mandat de manière efficace, la MINUSCA a mis au point un plan d'orientation de l'application de sa stratégie politique visant à renforcer l'intégration et la coordination à l'échelle de la Mission. Ce plan s'aligne sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et facilite l'intégration de la Mission dans l'équipe de pays des Nations Unies, permettant ainsi d'améliorer la coordination et de renforcer les activités conjointes.

57. La Mission a continué de renforcer l'efficacité de ses mécanismes d'alerte et d'intervention rapides, conformément au plan d'action pour le renforcement du renseignement dans les opérations de maintien de la paix, y compris l'opérationnalisation du mécanisme de coordination connexe. Les réunions hebdomadaires du mécanisme ont contribué à élaborer des évaluations intégrées de la sécurité, qui ont servi de base à la planification des opérations et aux interventions visant à atténuer la violence liée à la transhumance et la criminalité le long des principaux itinéraires, et à surveiller les mouvements des personnes déplacées et des réfugiés.

58. La Mission non seulement surveille les faits de désinformation et de désinformer, qu'elle combat, elle a également organisé, le 8 décembre 2023, en collaboration avec le Gouvernement, un séminaire coprésidé par le Premier Ministre et la Représentante spéciale, sur le contenu de la résolution 2709 (2023) du Conseil de sécurité et les réalisations dans le cadre de la résolution 2659 (2022) du Conseil de sécurité. Il s'agissait d'une initiative stratégique visant à lutter contre la désinformation dans le pays en facilitant une communication et une collaboration transparentes entre les représentants du Gouvernement, les milieux diplomatiques et les partenaires internationaux. L'initiative a ensuite été organisée au niveau préfectoral, les bureaux extérieurs et les autorités locales organisant 16 manifestations de ce type dans tout le pays en janvier 2024.

59. La MINUSCA a continué de réajuster sa présence militaire et policière en fonction des limites définies par les autorités locales afin d'améliorer la coordination avec les forces de défense nationale et de sécurité. Au cours de la période considérée, des forces d'intervention rapide ont été déployées dans des points chauds à Diki, Gounda-Gordil et Haut-Mbomou afin de répondre rapidement aux menaces de sécurité, tout en sécurisant un itinéraire pour les opérations de logistique à l'appui des déploiements le long de l'axe Bangui-Mbomou-Haut-Mbomou. De plus, la MINUSCA a déployé sa force dans des zones clés limitrophes du Soudan, du Soudan du Sud et du Tchad, à savoir Am-Dafock, Bambouti, Markounda et Moyenne-Sido.

60. La MINUSCA a continué de rencontrer de gros problèmes de logistique, de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de transport en raison du terrain inhospitalier. Elle a donc continué de renforcer ses capacités conformément à son plan pluriannuel d'amélioration de sa chaîne d'approvisionnement et de ses capacités opérationnelles et logistiques. Pendant la période considérée, elle a remis en état ou construit 40 ponts et 4 ferries et amélioré l'infrastructure aérienne pour favoriser la mobilité. Certains actifs de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ont été transférés à la MINUSCA, permettant à celle-ci d'améliorer encore plus ses capacités de logistique. La MINUSCA continue d'accorder la priorité à l'amélioration de la manutention du fret et de la mobilité terrestre et aérienne, notamment par l'acquisition et l'installation de ponts Bailey et le renforcement des moyens permettant l'organisation de ponts aériens pour offrir un soutien logistique efficace et un appui à l'évacuation des blessés, afin d'améliorer les conditions de vie et de sécurité du personnel dans les bases éloignées, et au développement de l'infrastructure aéronautique.

61. Pendant la période considérée, la MINUSCA a formé 202 membres du personnel militaire, dont 19 femmes, à l'atténuation des risques liés aux engins explosifs et organisé 19 séances de sensibilisation pour 231 membres du personnel des Nations Unies (58 femmes) et 253 intervenants humanitaires (73 femmes). Conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen stratégique indépendant de l'action menée par l'ONU face à la menace liée aux engins explosifs, la MINUSCA a entrepris en janvier, à Bangui, la construction d'un laboratoire de criminalistique de

niveau 2, pour appuyer les enquêtes menées à la suite d'explosions et les procédures judiciaires connexes.

62. Depuis la période précédente, la MINUSCA installe quatre systèmes solaires photovoltaïques supplémentaires afin d'augmenter sa capacité en matière d'énergie renouvelable à Bangui et à Sibut, et compte désormais un total de sept systèmes solaires. Elle a également continué d'améliorer l'état des bases opérationnelles temporaires encore concernées par les risques liés aux eaux usées ainsi que les mesures d'atténuation sur l'ensemble de ses sites. Elle a distribué 10 incinérateurs à tambour portables pour l'évacuation des déchets solides dans les bases opérationnelles permanentes et temporaires reculées de Bangui (2), de Bossembelé, de Bria, de Damara, de Dekoa, de Grimari (2), de Mbaïki et de Sibut.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

63. Entre le 2 octobre et le 5 février, 224 atteintes à la sécurité ayant touché des membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrées, soit une hausse par rapport à la période précédente (voir annexe I, figure XIV). Cinq membres du personnel sont décédés pendant la période considérée: un est mort dans une explosion de mine, trois à la suite d'un accident de la route et un de maladie.

64. Entre le 2 octobre et le 28 décembre, la MINUSCA a enregistré quatre violations de l'accord sur le statut des forces, contre trois au cours de la période précédente, ainsi que des cas de refus d'entrée sur le territoire et de confiscation de passeports de certains sous-traitants des Nations Unies travaillant sur des capacités clés de la Mission liées au renseignement dans le cadre du maintien de la paix. La MINUSCA a continué d'évoquer ces violations avec le Ministère des affaires étrangères et d'autres parties prenantes nationales, y compris au plus haut niveau de gouvernement, qui ont promis d'y remédier.

65. Le 22 décembre, le Gouvernement a publié une nouvelle circulaire révoquant les procédures en vigueur concernant l'utilisation des drones sur le territoire centrafricain et renforçant le contrôle exercé sur ces drones ; il a, notamment, suspendu leur utilisation et interdit les vols de nuit, ce qui a eu pour effet de clouer au sol les drones de la MINUSCA.

Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

66. Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, la MINUSCA a enregistré 15 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, dont 3 incidents survenus en 2023 et 12 entre 2017 et 2021. En tout, 11 allégations concernaient des incidents présumés impliquant des militaires de cinq pays fournisseurs de contingents. Pour cinq d'entre elles, on attend la nomination d'enquêteurs nationaux. Trois allégations impliquant du personnel civil et un membre de la police sont en attente d'une enquête par l'ONU. La Mission a transmis le dossier de 23 victimes présumées, dont 4 enfants, à des partenaires humanitaires.

67. La MINUSCA a continué d'appliquer sa stratégie renforcée de prévention des fautes par des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation. L'exécution des projets de formation professionnelle destinés aux membres vulnérables de la population, financés par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, progresse à un bon rythme ; à ce jour, ces projets ont bénéficié à 220 personnes, dont 121 victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. À ce jour, la MINUSCA a mis en place 38 réseaux locaux de prévention et d'intervention dans les zones à haut risque, à l'appui de son approche décentralisée et intégrée visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et à intervenir sur ce plan.

VII. Questions financières

68. Par sa résolution [77/307](#) du 30 juin 2023, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 145,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Au 31 janvier 2024, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 421,6 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 838,8 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2023.

VIII. Observations

69. Le processus de paix est en cours ; le Gouvernement a prouvé son adhésion et son engagement en faveur de l'application de l'Accord politique et de la feuille de route conjointe par l'organisation de la deuxième réunion d'examen stratégique. J'exhorte le Gouvernement à profiter de la dynamique créée par la réadhesion à l'Accord politique du chef du Mouvement patriotique pour la Centrafrique, Mahamat Al-Khatim, pour mener à bien la démobilisation, le désarmement, le rapatriement et la réintégration des combattants du groupe. Je l'exhorte également à poursuivre son dialogue avec les groupes armés dans le cadre du processus de paix, et je demande à tous les groupes armés de déposer les armes et de participer sans délai à ce processus.

70. La paix et les avancées politiques doivent s'accompagner d'une expansion constante de l'autorité de l'État, assorties de dividendes de paix tangibles pour le peuple centrafricain. Je salue donc les efforts de médiation et de réconciliation en cours, grâce auxquels les mesures de stabilisation coordonnées des forces de défense nationale et de la MINUSCA ont créé un environnement propice à la décentralisation et à l'avancement du processus de paix.

71. Je prends note de l'engagement pris par M. Touadera de préserver l'espace politique. Le débat politique pacifique et démocratique doit être préservé et facilité pour enrayer le cycle de la rébellion armée. Sans lui, il sera impossible d'organiser de manière pacifique des élections locales en octobre 2024, indispensables pour élargir l'espace politique, promouvoir la décentralisation et apaiser les divisions sociétales. Je demande au Gouvernement de poursuivre le dialogue avec l'opposition politique, et à celle-ci d'y participer de manière constructive. J'exhorte les autorités centrafricaines compétentes à prendre et à appliquer des mesures de confiance en vue d'élections fiables et sans exclusive. Il est essentiel de respecter les jalons clés en temps voulu, notamment la présentation de la liste électorale mise à jour, qui permet aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux nouveaux électeurs, entre autres, de voter. Je réitère mon appel aux partenaires internationaux et régionaux pour qu'ils apportent un soutien financier au panier de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement afin de permettre l'exécution en temps voulu des activités prévues dans le calendrier électoral.

72. Je suis profondément préoccupé par l'instabilité persistante de la situation en matière de sécurité, en particulier dans les zones frontalières et les zones de transhumance, aggravée par l'absence de l'autorité de l'État et des perspectives socioéconomiques limitées. L'appui que donne la MINUSCA aux forces de sécurité nationale pour stabiliser les points chauds continue d'être utile, comme le montre l'exemple de Nzakoundou, où les efforts intégrés du Gouvernement, de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies ont permis de sécuriser la localité, d'aider

la population et d'acheminer l'aide humanitaire. Les mécanismes d'alerte rapide et de prévention sont indispensables pour empêcher les violences liées à la transhumance, et à cet égard, les efforts faits par la MINUSCA pour améliorer l'efficacité de ses systèmes de collecte d'informations visant à évaluer les menaces, améliorer son dispositif de prévention et de préemption et assurer une protection fiable des populations restent essentiels.

73. Je salue les initiatives du Gouvernement visant à appliquer la politique frontalière nationale en collaborant avec des partenaires internationaux sur un plan d'action décennal. Néanmoins, la porosité de la frontière reste un défi important et pose des risques graves pour les civils, comme on l'a vu dans le nord-ouest, particulièrement dans les préfectures de Lim-Pendé et de l'Ouham. La République centrafricaine ne pourra pas, à elle seule, s'attaquer à l'insécurité causée par les mouvements transfrontaliers d'éléments armés, qui compromettent la stabilité régionale et nécessitent une approche régionale fondée sur des relations de bon voisinage.

74. La situation humanitaire en République centrafricaine demeure préoccupante. Je constate une légère réduction des besoins, mais je crains qu'une augmentation de réfugiés en provenance du Soudan n'entraîne une nouvelle détérioration de la situation humanitaire dans le pays. Nous devons rester prêts à aider les personnes qui en ont besoin. J'apprécie l'appui que la communauté internationale a donné à l'appel humanitaire lancé en faveur de la République centrafricaine et je lui demande un soutien supplémentaire pour répondre aux besoins les plus urgents de la population en détresse.

75. Je condamne fermement l'utilisation d'engins explosifs, qui font des morts et des blessés parmi le personnel de maintien de la paix et limitent l'accès à une aide humanitaire vitale. Je salue la contribution du soldat de la paix tué le 15 janvier alors qu'il facilitait l'acheminement de l'aide humanitaire et je rends hommage au courage et au sacrifice de toutes les personnes qui continuent d'œuvrer au service de la paix dans des conditions très difficiles et souvent très dangereuses. Les attaques visant les civils, le personnel humanitaire et les forces de maintien de la paix mettent en péril la vie et l'avenir de toutes les personnes qui se trouvent dans le pays et doivent cesser immédiatement. J'invite instamment le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que des enquêtes soient menées et des poursuites engagées contre tous les auteurs de ces attaques.

76. Dans un contexte économique difficile, je salue l'appui des partenaires à la République centrafricaine et demande un soutien plus important et plus durable au pays et à son peuple. Le développement socioéconomique est essentiel à la paix et à la stabilité durables du pays. J'encourage le Gouvernement et les partenaires à continuer de faire preuve d'ouverture pour la fourniture de services sociaux et d'initiatives de relèvement afin de renforcer les débouchés socioéconomiques, en particulier au niveau local. Le manque de liquidités du Trésor public continue de retarder le paiement des salaires des fonctionnaires. Je salue donc la poursuite par le Gouvernement des réformes visant à améliorer la collecte de l'impôt.

77. Les violations des droits humains et atteintes portées à ces droits, les violences sexuelles liées aux conflits et les violations du droit international humanitaire commises par l'ensemble des parties au conflit sont inacceptables et doivent cesser. J'exhorte toutes les parties au conflit à mettre fin immédiatement à ces violations des droits humains et aux atteintes à ces droits et à les prévenir, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits humains. Dans le même temps, il est encourageant de constater que des progrès ont été accomplis au cours de la période considérée, et que des engagements ont été pris par le Gouvernement à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits

de l'homme, notamment d'appliquer sa politique nationale des droits humains pour remplir ses obligations au titre des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et de créer un mécanisme national pour la prévention de la torture.

78. Je me félicite de la reprise des audiences pénales par le tribunal militaire et de l'ouverture par la Cour pénale spéciale du procès de sa deuxième affaire, qui témoignent d'un progrès dans la lutte contre l'impunité, qui est une priorité pour mettre fin au cycle de la violence et promouvoir la réconciliation. Les trois audiences criminelles tenues en une seule année par la Cour d'appel de Bangui sont sans précédent et témoignent du renforcement du système de justice pénale dans cette juridiction. Je salue également le procès de l'affaire concernant les deux Casques bleus marocains tués lors d'une attaque contre le village de Zémio le 3 janvier 2017. La condamnation d'un individu dans cette affaire est un pas important vers l'obligation de rendre des comptes pour les crimes commis contre les soldats de la paix.

79. Je condamne tout acte d'exploitation et d'atteinte sexuelles commis par les membres du personnel des Nations Unies et réaffirme mon attachement à la tolérance zéro face à de tels actes. Je demande aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de s'acquitter de leurs obligations en garantissant des enquêtes rapides sur les cas signalés par l'Organisation, afin que les auteurs des faits rendent compte de leurs actes et que les demandes de reconnaissance de paternité soient réglées.

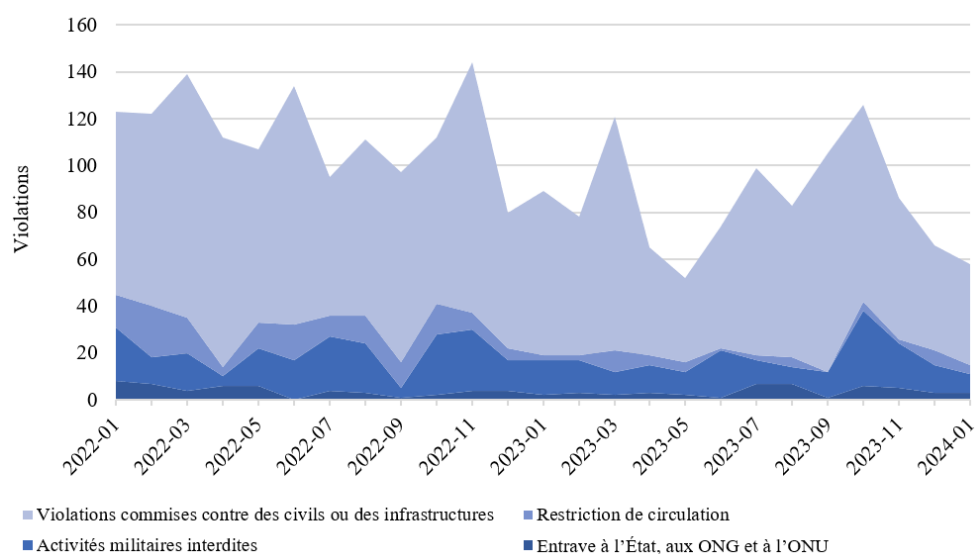
80. Je salue les progrès réalisés par le Gouvernement pour ce qui est d'étendre la présence de l'État dans les zones historiquement marginalisées, notamment en affectant des fonctionnaires dans ces régions, avec l'appui de la MINUSCA. Cependant, l'infrastructure limitée continue d'entraver la consolidation des acquis de la paix obtenus de haute lutte. Des investissements seront nécessaires pour que la MINUSCA puisse aider le Gouvernement à restaurer durablement l'autorité de l'État et continuer à intervenir rapidement face aux menaces de sécurité. J'encourage toutes les parties prenantes, y compris les pays fournisseurs de contingents et les autres partenaires de la République centrafricaine, à contribuer à l'amélioration de la mobilité de la Mission et de ses capacités de logistique, de renseignement et d'alerte rapide, qui sont essentielles à la protection des civils et à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix.

81. Je souhaite enfin remercier la Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA pour son leadership dynamique et efficace. Je remercie le personnel en civil et en tenue de la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies pour leur dévouement dans l'accomplissement de leurs tâches, souvent dans des situations difficiles, ainsi que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Enfin, j'exprime ma gratitude aux organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et à tous les autres partenaires, y compris les pays donateurs, pour leur contribution inestimable à la paix en République centrafricaine.

Annexe I

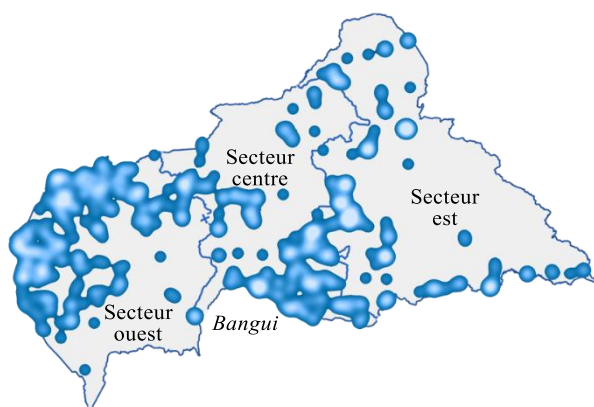
I. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

Figure I
Violations de l'Accord politique

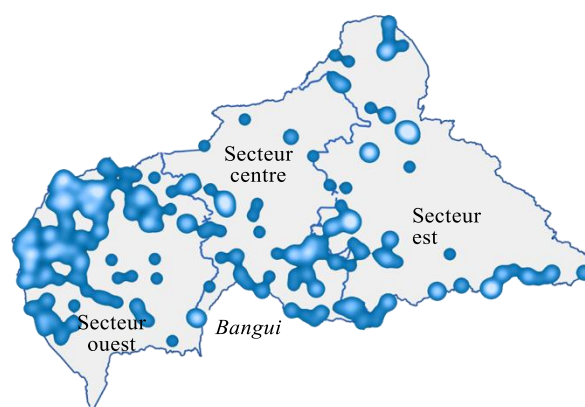


Source : MINUSCA/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Violations de l'Accord politique, 2022



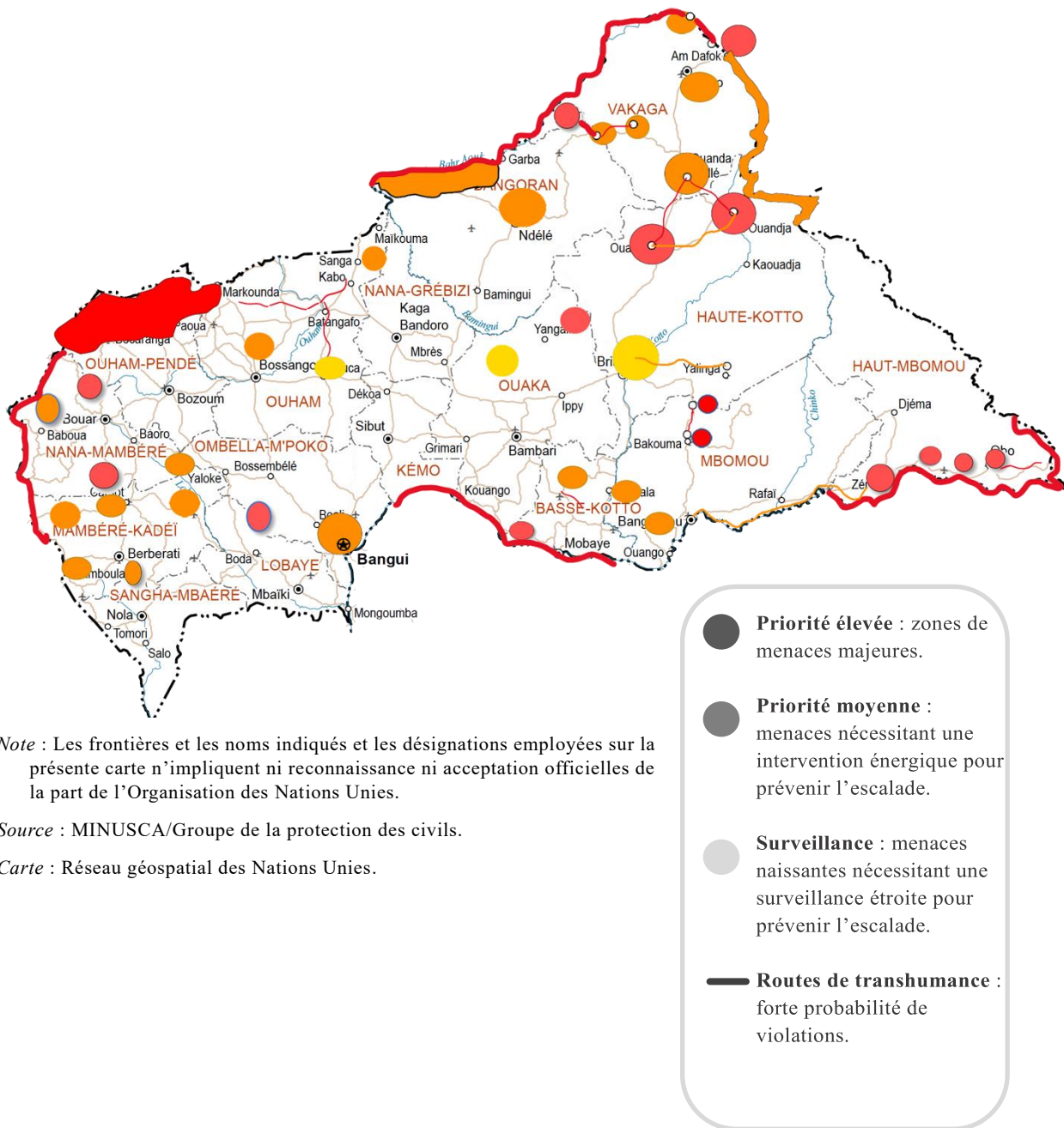
Violations de l'Accord politique, 2023



Note : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Source : MINUSCA/Système géospatial d'appréciation de la situation.

Figure II
 Carte des zones où la protection des civils est menacée au 31 janvier 2024

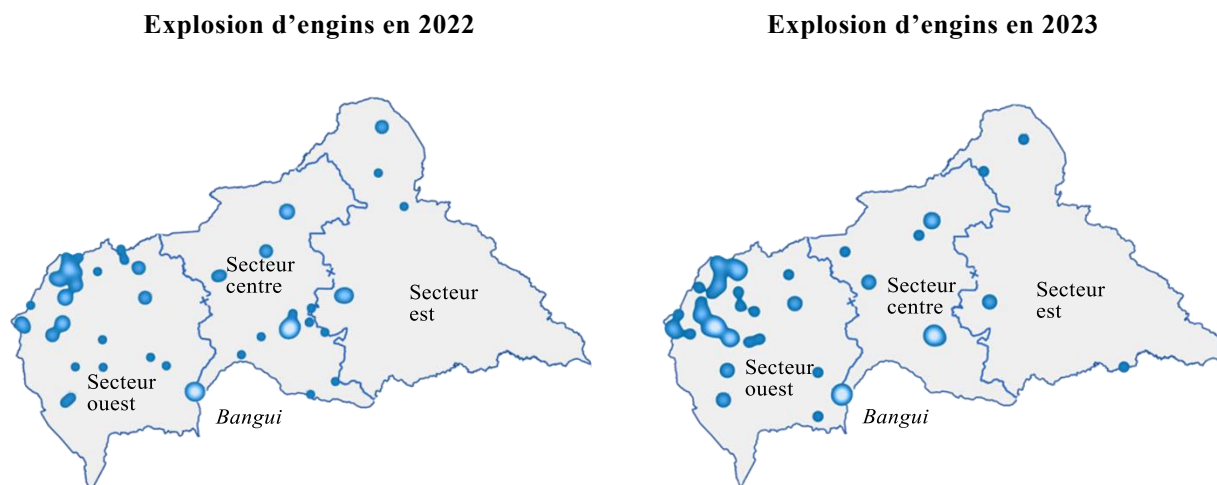


Note : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Source : MINUSCA/Groupe de la protection des civils.

Carte : Réseau géospatial des Nations Unies.

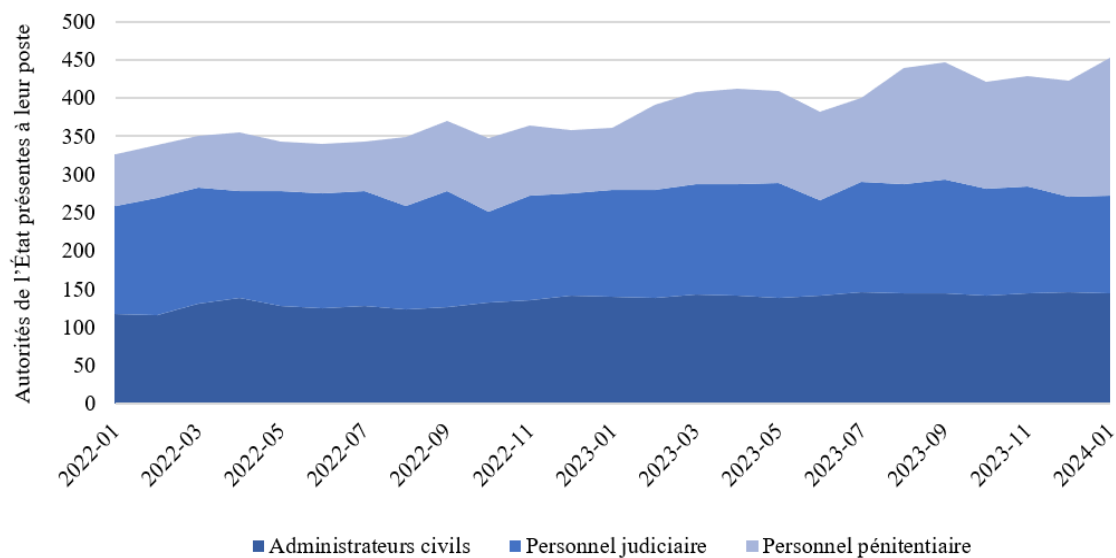
Figure III
Explosion d'engins en 2022 et en 2023



Note : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

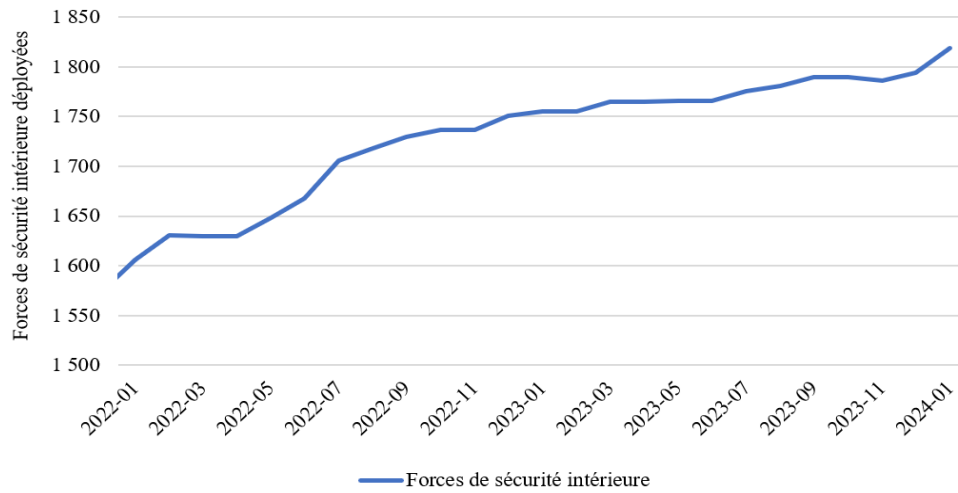
Source : MINUSCA/Service de la lutte antimines.

Figure IV
Autorités de l'État présentes à leur poste



Source : MINUSCA/Section des affaires civiles et Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

Figure V
Forces de sécurité intérieure déployées à l'extérieur de Bangui

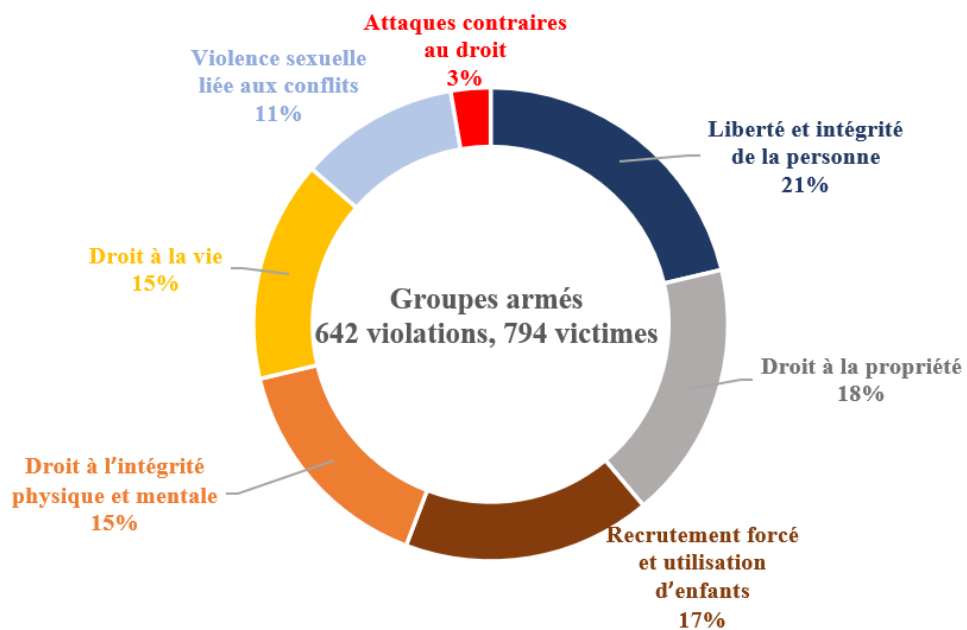


Source : MINUSCA/Police des Nations Unies.

Au 31 décembre, 1 794 membres des forces de sécurité intérieure étaient déployés à l'extérieur de Bangui et 5 093 dans la capitale, parmi lesquels 21 % étaient des femmes.

II. Droits humains et état de droit

Figure VI
Violations des droits humains et atteintes à ces droits, octobre 2023-janvier 2024
Groupes armés non étatiques^a

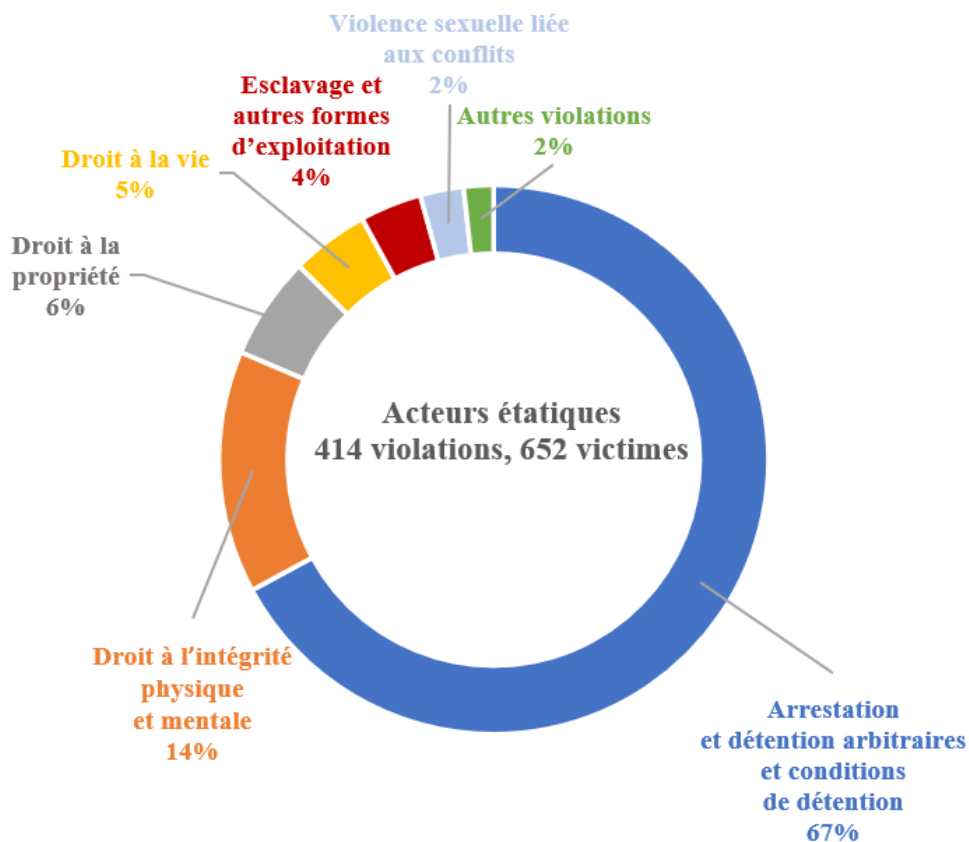


Source : MINUSCA/Division des droits de l'homme.

^a Les pourcentages se réfèrent au nombre de victimes.

Des groupes armés signataires de l'Accord politique ont été responsables de 61 % des violations et atteintes avérées, à commencer par l'Unité pour la paix en Centrafrique.

Acteurs étatiques^a

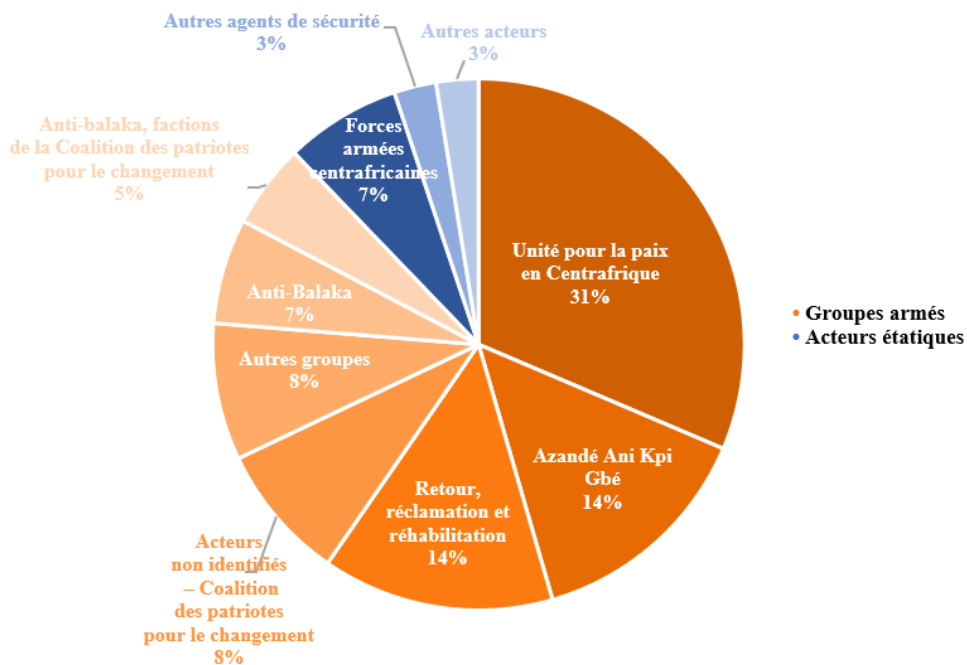


Source : MINUSCA/Division des droits de l'homme.

^a Les pourcentages se réfèrent au nombre de victimes.

Les acteurs étatiques ont été responsables de 39 % des violations des droits humains et atteintes à ces droits avérées et de 45 % des victimes avérées. Les forces de défense nationale et de sécurité sont les principales responsables, suivies d'autres agents de sécurité.

Figure VII
Violence sexuelle liée aux conflits, octobre 2023-janvier 2024^a

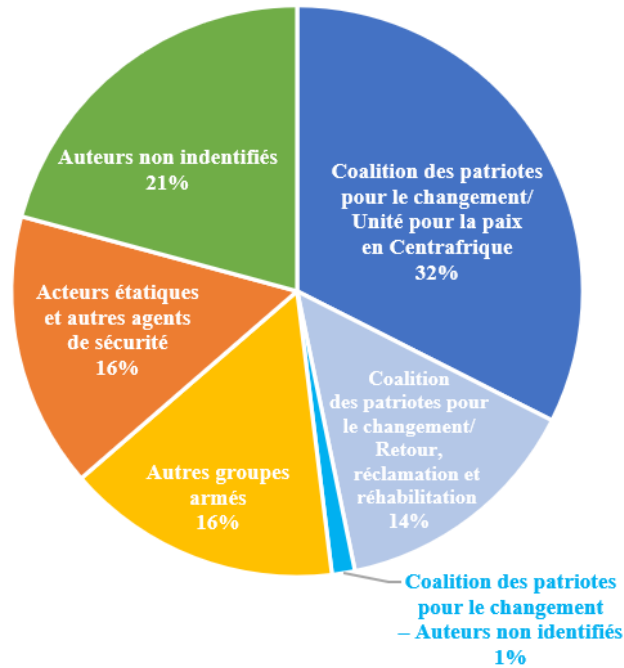


Source : MINUSCA/Division des droits de l'homme.

^a Les pourcentages se réfèrent au nombre de victimes.

Du 2 octobre 2023 au 1^{er} février, les groupes armés ont été responsables de 85 % des cas avérés de violence sexuelle liée aux conflits et de 88 % du nombre total de victimes avérées, contre 15 % et 12 %, respectivement, pour les acteurs étatiques.

Figure VIII
Grave violations contre les enfants, octobre 2023-janvier 2024^a

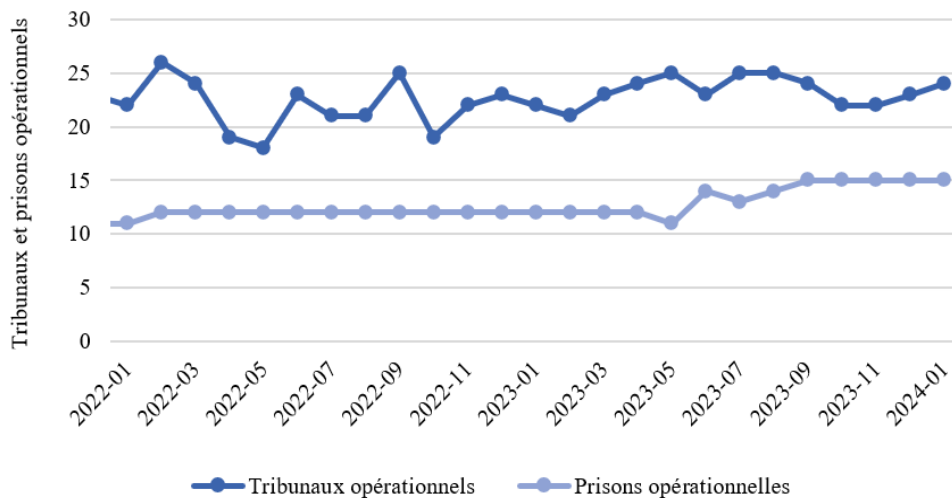


Source : MINUSCA/Groupe de la protection de l'enfance et équipe spéciale de pays (surveillance et information).

^a Les pourcentages se réfèrent au nombre de victimes

Les groupes armés ont été responsables de 64 % des violations graves, 75 % de celles-ci commises par la Coalition des patriotes pour le changement.

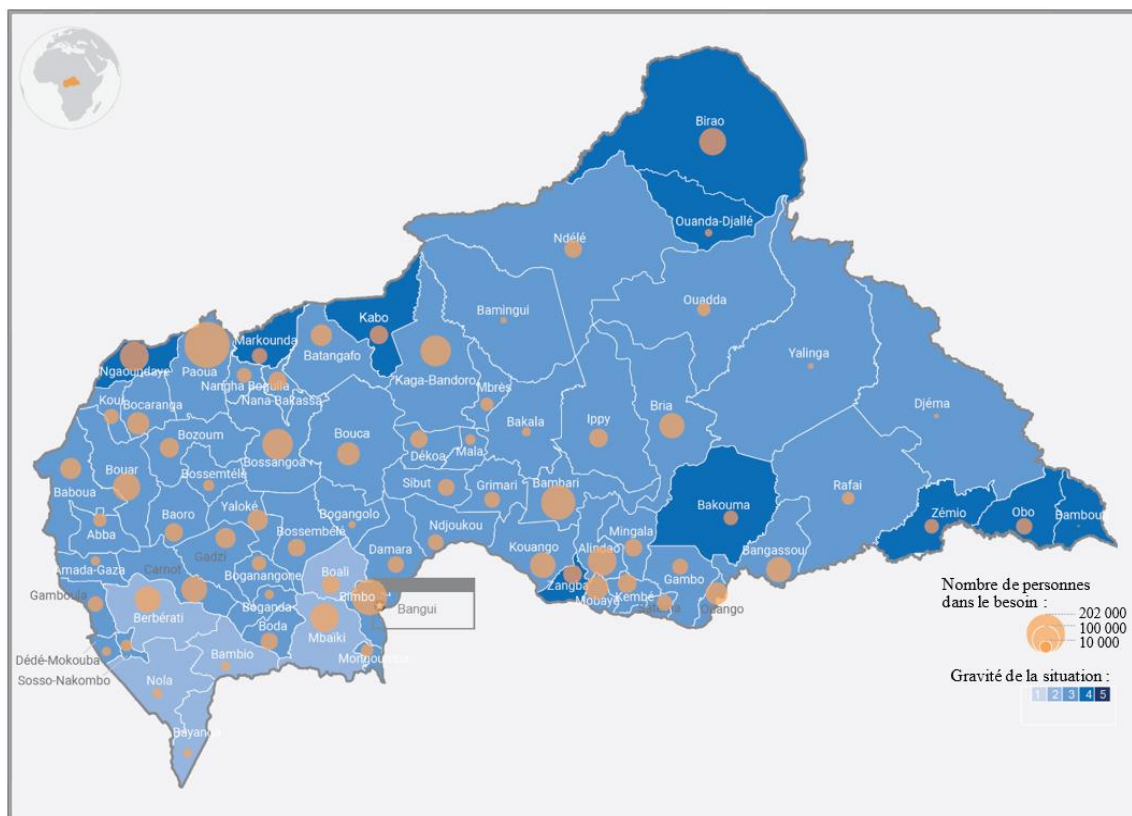
Figure IX
Nombre de tribunaux et prisons opérationnels



Source : MINUSCA/Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

III. Situation humanitaire

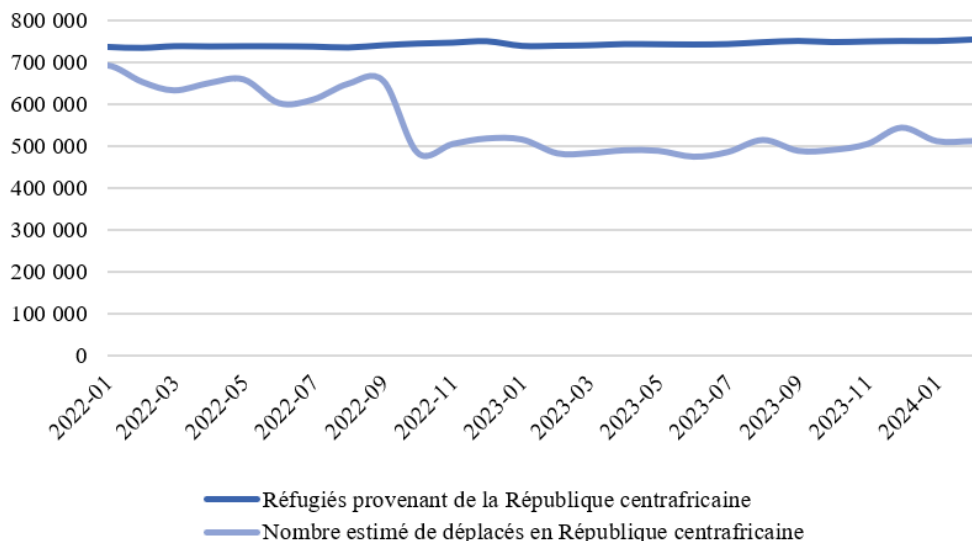
Figure X
Gravité de la situation et nombre de personnes dans le besoin au 31 décembre 2023



Note : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

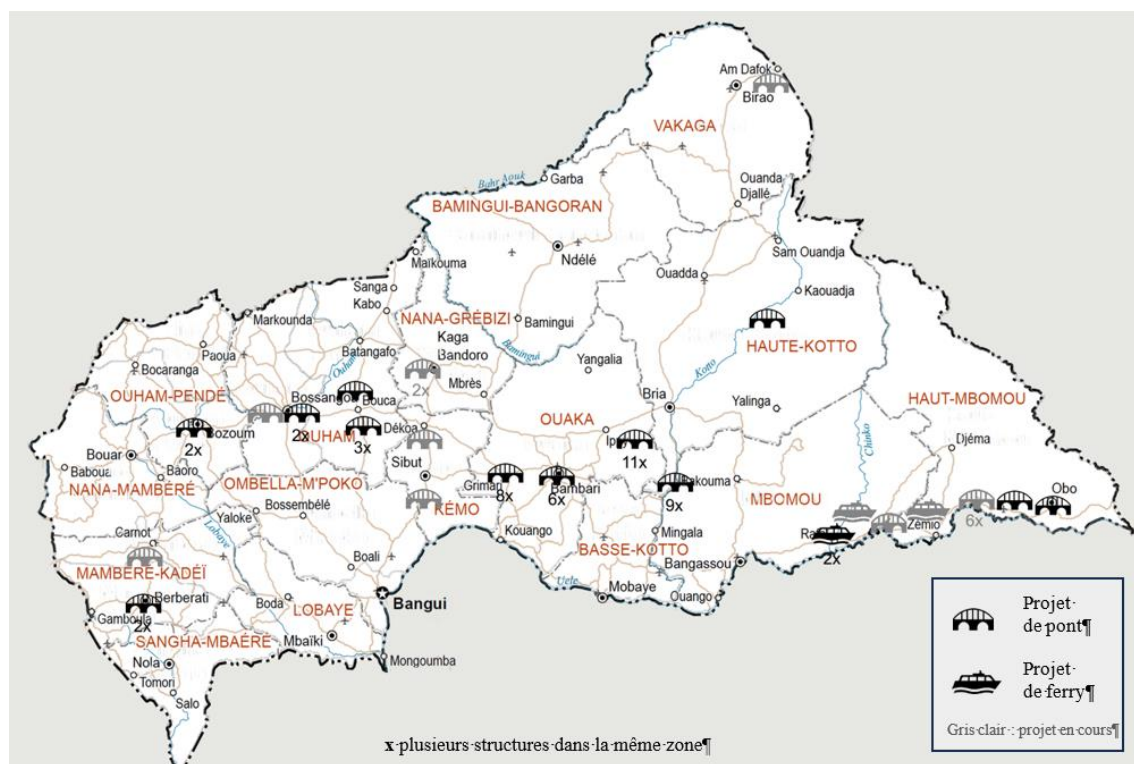
Source : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

Figure XI
Déplacés et réfugiés



Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Figure XII
Ponts construits, réparés ou commencés par la MINUSCA, en 2023

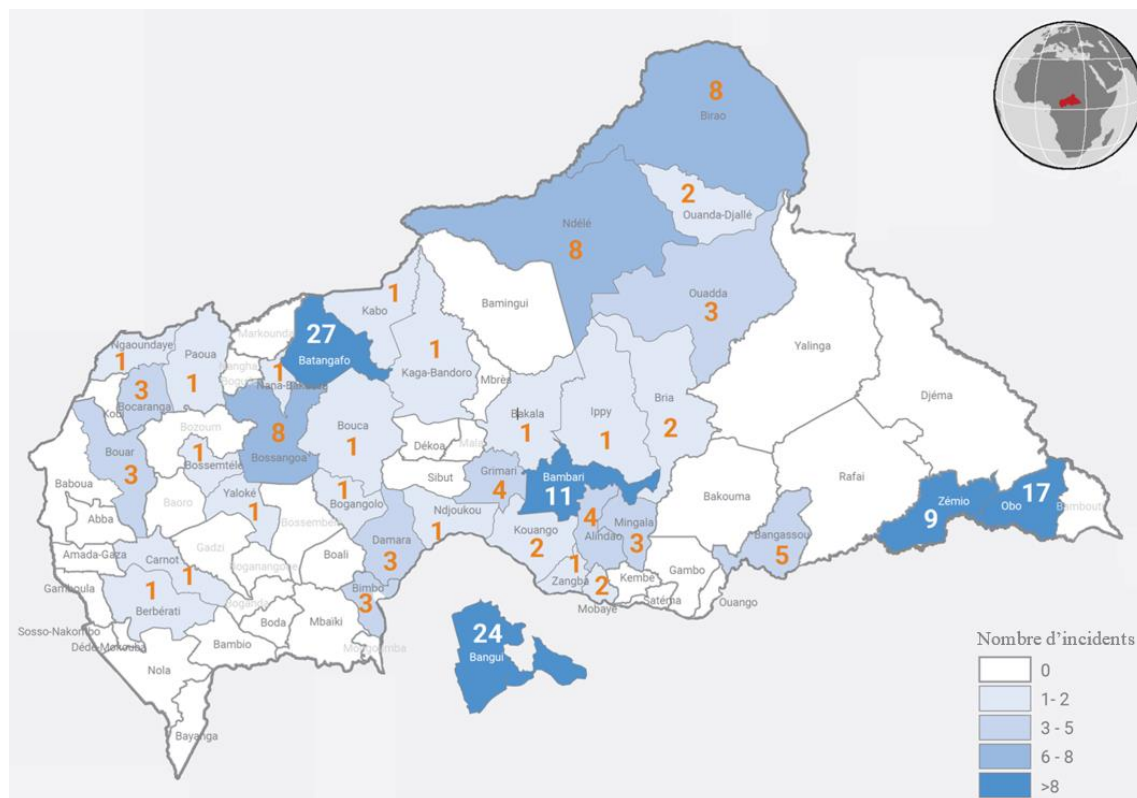


Note : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

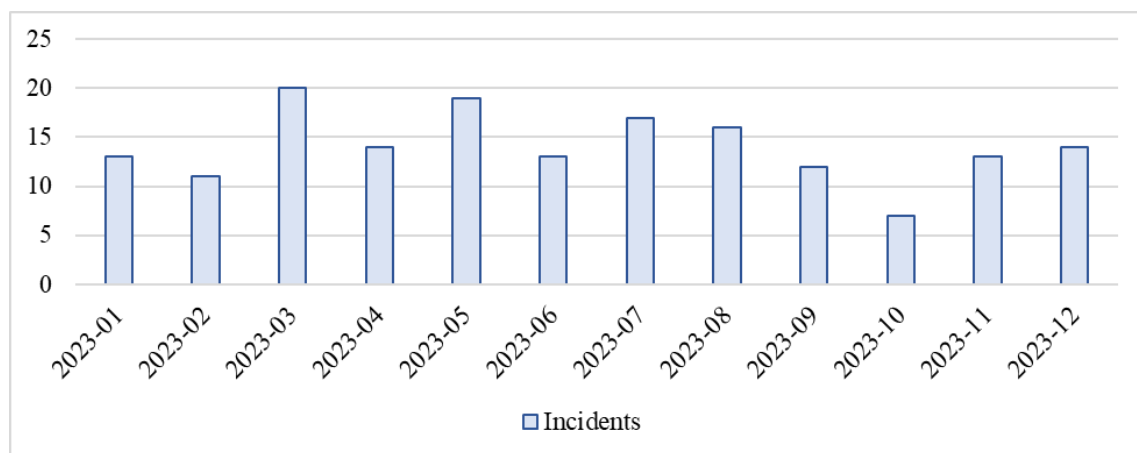
Source : MINUSCA/Section des affaires civiles.

Carte : Réseau géospatial des Nations Unies.

Figure XIII
Incidents touchant à la sécurité des acteurs humanitaires en 2023



Note : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan du Sud et le Soudan n'a pas encore été défini.

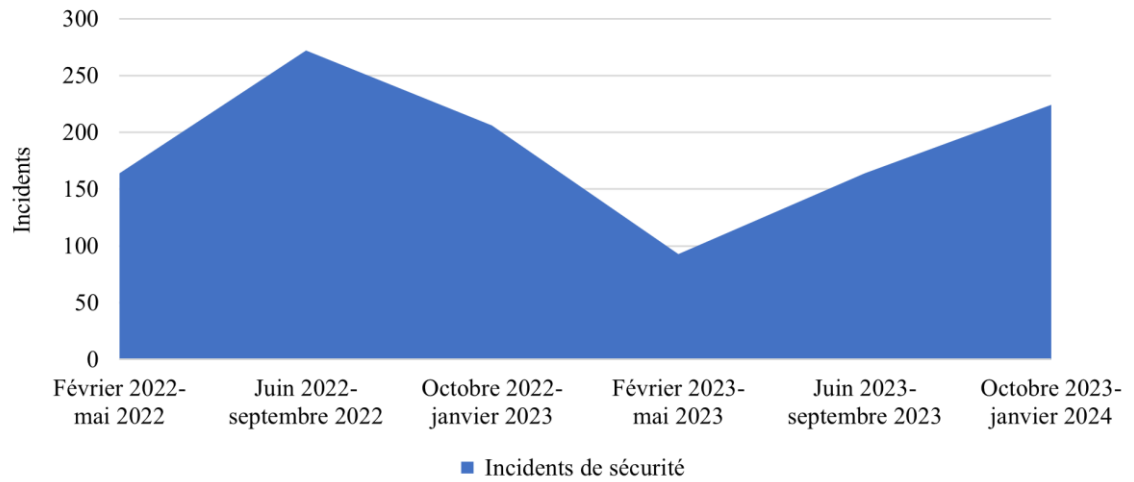


Source : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

Figure XIV

Incidents touchant à la sécurité du personnel de la MINUSCA



Source : MINUSCA/Département de la sûreté et de la sécurité.

Annexe II

MINUSCA : Effectifs militaires et effectifs de police au 1^{er} février 2024

Pays	Composante militaire				Composante Police	
	Experts en mission	Officiers d'état major	Contingents	Total	Unités de police constituée	Policiers hors unités constituées
Argentine	–	2	–	2	–	–
Bangladesh	12	36	1 398	1 446	–	4
Bénin	4	3	–	7	–	16
Bhoutan	2	5	180	6	–	–
Bolivie (État plurinational de)	2	4	–	6	–	–
Brésil	3	6	–	9	–	1
Burkina Faso	0	7	–	7	–	51
Burundi	8	12	744	764	–	–
Cambodge	4	6	338	348	–	–
Cameroun	3	7	748	758	320	12
Chine	–	–	–	–	–	5
Colombie	1	–	–	1	–	–
Congo	3	7	–	10	179	–
Côte d'Ivoire	0	3	180	183	–	35
Djibouti	–	–	–	–	180	20
Égypte	8	30	988	1 026	140	44
Équateur	–	1	–	1	–	–
Espagne	–	–	–	–	–	3
États-Unis d'Amérique	–	11	–	11	–	–
Fédération de Russie	2	7	–	9	–	–
France	–	4	–	4	–	–
Gambie	3	6	–	9	–	1
Ghana	3	9	–	12	–	5
Guatemala	2	2	–	4	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	11
Inde	–	3	–	3	–	–
Indonésie	4	10	215	223	140	17
Jordanie	3	7	–	10	–	62
Kazakhstan	–	2	–	2	–	–
Kenya	7	9	–	18	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	–
Mali	–	–	–	–	–	8
Maroc	5	21	745	771	–	–
Mauritanie	8	9	448	465	319	4
Mexique	1	1	–	2	–	–
Mongolie	–	3	–	3	–	–
Népal	5	17	1 219	1 241	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituée</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Niger	–	6	–	6	–	53
Nigéria	–	6	–	6	–	8
Pakistan	9	31	1 275	1 315	–	–
Paraguay	2	2	–	4	–	–
Pérou	7	8	220	235	–	3
Philippines	2	1	–	3	–	–
Portugal	–	10	215	225	–	8
République de Moldova	2	1	–	3	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	7	510	517	–	–
Roumanie	–	–	–	–	–	8
Rwanda	9	30	2 110	2 149	638	58
Sénégal	–	12	179	191	497	37
Serbie	2	4	71	77	–	–
Sierra Leone	2	3	–	5	–	–
Sri Lanka	–	3	110	113	–	–
Tchéquie	3	–	–	3	–	–
Togo	4	6	–	11	–	39
Tunisie	3	12	758	773	–	57
Türkiye	–	–	–	–	–	11
Uruguay	–	3	–	3	–	–
Viet Nam	1	6	–	7	–	–
Zambie	7	17	910	934	–	–
Zimbabwe	2	2	–	4	–	–
Total	148	423	13 561	14 132	2 413	581

Annexe III

Carte

